

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/106 DU 08 SEPTEMBRE 2022 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Ministre, en consultation avec le Vice-Président de la République;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique : **Monsieur Martin NITERETSE.**
- Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :
Ir. Alain Tribert MUTABAZI ;
- Ministre de la Justice :
Madame Domine BANYANKIMBONA ;
- Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement :
Amb. Albert SHINGIRO ;
- Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique :
Monsieur Audace NIYONZIMA;

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

- Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique :
Dr. François HAVYARIMANA ;
- Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA :
Dr. Sylvie NZEYIMANA ;
- Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage :
Dr. Sanctus NIRAGIRA ;
- Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux :
Monsieur Dieudonné DUKUNDANE;
- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi :
Monsieur Déo RUSENGWAMIHIGO ;
- Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines :
Ir. Ibrahim UWIZEYE ;
- Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme :
Madame Marie Chantal NIJIMBERE ;
- Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture :
Amb. Ezéchiel NIBIGIRA ;
- Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre :
Hon. Imelde SABUSHIMIKE ;
- Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias :
Madame Léocadie NDACAYISABA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 08 septembre 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

